

## PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUCLAIR

TENUE LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 À 19H, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025 ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION.

### SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Émilie Belzile et Claudia Lavoie ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert formant quorum sous la présidence de monsieur Bruno Bonesso, maire;

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

2 personnes assistent à la séance.

*L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du C.M (Code municipal du Québec).*

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2025
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027
5. Période de question portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
6. Clôture de la séance

#### 1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et prononce un mot de bienvenue

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### RÉSOLUTION 2024-228

Il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour portant exclusivement sur le budget 2025 et le plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027.

**Adoptée**

### 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025

#### RÉSOLUTION 2024-229

**CONSIDÉRANT QUE**, l'article 954 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le conseil municipal doit adopter, pour chaque exercice financier, un budget prévoyant les revenus et les dépenses de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget préparé pour l'exercice financier 2025 reflète les priorités et objectifs du conseil municipal tout en respectant les capacités financières des contribuables ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, un avis public concernant la présentation et l'adoption du budget a été donné dans les délais prévus par la loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

**QUE** le conseil adopte le budget de fonctionnement de la municipalité pour l'exercice financier 2025, présentant des revenus et des dépenses équilibrés d'un montant de 1 477 868.00\$;

**QU'UN** résumé des prévisions budgétaires soit distribué à tous les contribuables par envoi postal et publié sur le site internet de la municipalité tel d'exigé par l'article 957 du *C.M.*

#### SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES :

##### REVENUS

TAXES FONCIÈRES	678 445.80\$
TAXES SERVICES	173 603.00\$
REVENUS DE TRANSFERT	509 711.93\$
SOURCE LOCAL ET AUTRES	116 107.27\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 477 868.00\$</b>

##### DÉPENSES

ADMINISTRATION	305 782.05\$
TRANSPORT	369 842.45\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	125 349.95\$
HYGIÈNE DU MILIEU	187 459.40\$
SANTÉ BIEN-ÊTRE	12 221.29\$
AMÉNAGEMENT URBANISME	72 012.11\$
CULTURE / LOISIRS	127 997.84\$
FRAIS DE FINANCEMENTS/IMMO	227 202.91\$
<b>TOTAL</b>	<b>1 477 868.00\$</b>

**Adoptée**

**4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**  
**RÉSOLUTION 2024-230**

**CONSIDÉRANT QUE**, l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), prévoit que le conseil municipal doit préparer et adopter un plan triennal d'immobilisation prévoyant les investissements projetés pour les trois prochains exercices financiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan triennal d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027 présente les priorités stratégiques de la municipalité en matière de développement, de modernisation des infrastructures et d'amélioration des services aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan vise à assurer une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics tout en respectant les capacités financières de la municipalité et des contribuables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

**QUE** le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation de la municipalité pour les exercices 2025-2026-2027 tel que présenté.

**Adoptée**

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027				
PROJET	FINANCEMENT	2025	2026	2027
Mise aux normes - changement de conduites égouts et aqueduc	TECQ 2024-2027	500 000 \$	500 000 \$	35 000 \$
Rechargement des chemins gravier	Surplus affecté (réserve)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Pavillon	Surplus affecté (réserve)	20 000 \$	10 000 \$	
Plancher chalet des loisirs	Budget 2025	7 000		
CAMPING:				
Transformation 2 services en 3	Surplus affecté	15 000 \$		
Remplacement chalet par terrains	Budget 2026 et subv.		25 000 \$	
Transformation terrains de ball	Budget et subv.			25 000 \$
Remplacement mat. Informatique	Budget	3 000 \$		3 000 \$

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenu selon le règlement en vigueur et portent exclusivement sur le budget et le plan triennal

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2024-231

Il est proposé par Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de clore la séance à 19h22.

**Adoptée**

---

Bruno Bonesso, maire

---

Dominique Létourneau, directrice générale